

Accord paritaire du 18 mars 2024 sur les salaires minimaux des employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM) du bâtiment de la région Bourgogne Franche-Comté

PREAMBULE :

En application du Titre III de la Convention Collective Nationale des Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise du Bâtiment du 12 juillet 2006, étendue par arrêté ministériel du 5 juin 2007, et de l'Accord Collectif National du 26 septembre 2007 relatif à la classification des emplois des ETAM du Bâtiment, étendue par un arrêté ministériel du 20 février 2008, les organisations représentatives au niveau national d'employeurs et de salariés se sont réunies et ont trouvé un accord sur le barème de salaires minimaux des ETAM du Bâtiment de la région Bourgogne Franche-Comté.

Article 1 :

Pour la région Bourgogne Franche-Comté, les parties signataires du présent accord prenant en compte notamment l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ont fixé le barème des salaires minimaux des ETAM du Bâtiment comme indiqué dans le tableau ci-après, pour un horaire collectif de 35 heures par semaine ou 35 heures en moyenne sur l'année, **à compter du 1er juin 2024.**

Niveau A	1 816 €
Niveau B	1857 €
Niveau C	1957 €
Niveau D	2138 €
Niveau E	2392 €
Niveau F	2664€
Niveau G	2990€
Niveau H	3179 €

Article 2 :

Compte tenu de la structure des entreprises de la branche et de la volonté des parties signataires de maintenir un statut social homogène au bénéfice de l'ensemble des ETAM de la Profession, il n'est pas nécessaire de prévoir une stipulation spécifique pour les entreprises employant moins de 50 salariés.

Article 3 :

Conformément aux dispositions en vigueur du Code du travail, le présent accord sera déposé à la Direction Générale du Travail et remis au Secrétariat-Greffe du Conseil de Prud'hommes de Besançon et de Dijon.

Article 4 :

Les parties signataires demandent l'extension du présent accord au Ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion.

Fait à Dijon
En 14 exemplaires

Le 18 mars 2024

LA FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENTBOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

LA FEDERATION SCOP-BTP EST

FGFO CONSTRUCTION

L'UNION REGIONALE CFDT CONSTRUCTION ET BOIS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE